

Chères VELLESCOTINES, Chers VELLESCOTINS,

Le conseil municipal et moi-même espérons que vous et vos proches allez pour le mieux et que votre été se passe dans les meilleures conditions.



La période caniculaire que notre pays traverse actuellement doit nous rappeler à quel point nous devons surveiller et accompagner le public le plus à risque. N'hésitez pas, s'il vous plaît, à nous faire part d'informations importantes à ce sujet.

L'été étant là et la sécheresse aussi, les premières restrictions sont présentes, notamment la mise en place de l'arrêté préfectoral (en alerte rouge) stipulant la restriction d'eau. Cet arrêté a généré la fermeture de notre fontaine pour éviter toutes infractions majeures. Afin que chacun d'entre vous puisse avoir connaissance des dernières informations, nous alimentons régulièrement l'application ILLIWAP de notre commune et nous complétons, pour plus de précisions, le site communal (www.vellescot.fr).

Les animations "Les mercredis de l'été" pour les petits Vellescotins présents dans le village pendant la période estivale, ont été délocalisées chez le prestataire Festiv'Park à Delle. Le site disposant de conditions d'accueil pouvant faire face aux aléas météorologiques (plan canicule notamment), la commune a transmis un PASS pour 4 invitations aux enfants de 2 à 10 ans, le tout accompagné d'un goûter offert.

Autre information que nous vous avons évoqué lors du dernier Vellescot Infos, la mise en place d'un arrêté municipal concernant les déjections animales sur le domaine public et la future acquisition d'un distributeur de canisacs.

Nous pouvons vous confirmer l'installation depuis quelques jours de celui-ci au rond-point et nous attirons votre attention sur le fait que des contrôles peuvent être exercés notamment par la police intercommunale.

Pensez à vous munir d'un canisac lors de vos balades avec votre animal sur la commune.

Concernant la Maison du Terroir, des manifestations ont eu lieu en début d'été pour présenter les différents fournisseurs avec des produits à déguster sur place (sur réservation).

La prochaine manifestation est prévue pour la 2e quinzaine de septembre.

D'ici là nous pouvons continuer, durant la période estivale, à bénéficier de produits de qualité et profiter du lieu de vie et de la convivialité car le magasin reste ouvert tout l'été. Cette convivialité et ce bien-être que nous vous souhaitons ainsi qu'un magnifique été. Prenez bien soin de vous et de vos proches, dans l'attente du plaisir de vous revoir,

Bien à vous.

**Le maire,
Nicolas Bey**

USAGE DE L'EAU : NIVEAU ALERTE RENFORCÉE



Restriction d'eau
par arrêté
préfectoral



Les conditions météorologiques assez exceptionnelles que nous traversons ont généré différents stades d'arrêtés préfectoraux concernant les épisodes de sécheresse et de canicule.

L'un d'entre eux nous a obligés à fermer la fontaine suite à une restriction d'eau (niveau crise) pour protéger toutes les sources naturelles (rivière, fontaines, puits...). Ces mesures sont prises afin d'éviter d'éventuelles coupures d'eau comme c'est déjà le cas dans certaines communautés de communes ou collectivités.

L'autre phénomène météo est la gestion de la canicule avec une vigilance pour les personnes fragiles.

Une attention particulière est apportée par l'ensemble de l'équipe municipale selon leurs secteurs d'habitation afin de veiller aux besoins des personnes fragiles.

La nature souffre également et la catastrophe que subissent certaines régions avec les déclenchements de feux de forêts et d'espaces naturels nous amènent à être particulièrement attentifs et vigilants tant à nos habitudes personnelles (barbecue, cigarettes...) que d'événements à fêter (feu d'artifice).

Le risque est beaucoup trop important pour ne pas le traiter comme il se doit dans l'intérêt de tous...

Vous trouverez sur l'application ILLIWAP de la commune l'ensemble des informations concernant ces alertes, merci d'avance pour votre implication.

LES MERCREDIS DE L'ÉTÉ CHANGENT DE FORMULE



Toujours en lien avec les conditions météorologiques que nous traversons, le conseil municipal a décidé de délocaliser les rendez-vous de l'été pour nos petits Vellescotins de 2 à 10 ans qui étaient conviés à participer aux mercredis de l'été.

Contrairement aux années précédentes et en fonction des alertes canicules et du risque d'orages violents, les mercredis de l'été sont à vivre sur le site de notre partenaire Festiv'park à Delle. Le lieu est climatisé et dispose d'infrastructures pour mieux accueillir les enfants.

La commune a distribué 4 PASS d'entrées gratuites et goûters offerts aux petits administrés pour la période juillet – août.

Bonnes rigolades à toutes et à tous.



DES CANISACS À DISPOSITION

Comme évoqué lors du dernier bulletin municipal Vellescot Infos, le conseil municipal a voté un arrêté concernant les déjections animales sur le domaine public et la gestion de celles-ci.

La commune a investi dans un distributeur de canisacs afin que les propriétaires puissent disposer de petits sachets en plastique destinés à ramasser les déjections de leurs chiens sur la voie publique.

Le distributeur se trouve au rond-point du village. Nous vous demandons s'il vous plaît de vous munir de votre sac lors de vos promenades avec votre animal. Des contrôles peuvent être réalisés par la police intercommunale afin de garantir le respect de l'arrêté municipal.

Comptant sur votre compréhension et votre sens du civisme, bonne balade à tous.

✓ **Les canisacs usagés et noués sont à jeter dans la poubelle des ordures ménagères (bleue).**



- **Arrêté municipal réglementant la divagation et les déjections animales (chien, cheval).**
Délibération N° 27/2026 du 28/04/26

Pour des raisons sanitaires, les déjections animales sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants.



**Cette infraction est punie
d'une contravention
de 300 euros d'amende.**

RÉFECTION DE CHEMIN



Lors du dernier vote du budget communal, le conseil municipal a sollicité différentes subventions pour réaliser certains investissements.

L'une d'elle nous a permis de réaliser la réfection du chemin se trouvant en bordure de la RD13 sur la rue de la Libération.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Hartmann de Grosne.

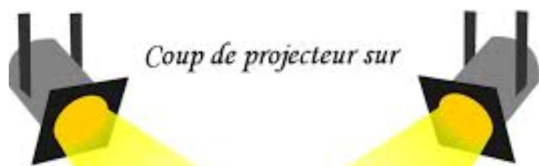
D'autres réfections de chemin communaux seront à l'étude en fonction de l'obtention des subventions demandées.

ÉTAT CIVIL

DU 16/05/26 AU 05/08/26

NAISSANCE :

VALLAT Liviana 23/05/2026



Coup de projecteur sur

DEUX JEUNES VELLESCOTINS RECOMPENSÉS AU CONCOURS DE L'AMOPA



Le concours « Plaisir d'écrire » organisé par l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA) s'adresse aux élèves de l'enseignement secondaire.

Le collège Camille-Claudel de Montreux-Château s'illustre cette année encore, au palmarès départemental du concours 2025-2026. Parmi les lauréats, on peut y compter deux vellescotins, Elvynn Blanchard niveau 6e et Roméo Bey niveau 3e. Nous les félicitons !

La défense et la promotion de la langue et de la culture française en France et à l'étranger sont au cœur des missions de l'AMOPA. Tous les ans, l'association découvre de jeunes talents littéraires et les distingue lors de solennelles distributions de prix.

LES ASSOC' DU VILLAGE

Maison
du Terroir

vell'COM

VELLESCOT COMMERCE



IL FAIT FRAIS
chez nous ! ♥



VENEZ BOIRE
UN PETIT VERRE



DÉGUSTEZ DE
DÉLICIEUSES
GLACES



DÉCOUVREZ NOS
PETITES
PLANCHETTES
APÉRO



UN MOMENT
CONVIVAL
à partager ! ♥

HORAIRES



DU MARDI
AU JEUDI
8h30 à 19h



VENDREDI
8h30 à 20h



SAMEDI
9h à 17h

Le prochaine animation producteurs
se déroulera
le samedi 26 septembre.